



## Arrêter de payer crédit immo?

Par **Jacques Michel**, le 12/12/2018 à 19:22

Bonjour à tous,

Je viens depuis 8 ans en Amérique du Sud où je suis résident et où je travaille.

J'avais toujours un compte en France pour payer certaines choses et notamment un prêt immobilier.

Ma banque, chez qui j'étais client depuis 40 ans sans jamais un souci, a fermé mes comptes épargne, les comptes de ma femme sans me prévenir, ou plutôt en envoyant un courrier, soi-disant chez moi. Je n'ai jamais rien reçu.

Apparemment, c'est leur nouvelle politique de fermer les comptes d'Expatriés qui n'ont jamais eu de problèmes...

Bref, lors que je suis parti, j'ai vendu mon appartement et, avec l'argent, j'ai acheté ma maison dans mon pays d'adoption. Je n'ai pas soldé le crédit mais j'ai continué à rembourser le prêt régulièrement sans jamais un retard même si j'ai du pour cela me priver de pas mal de choses.

Vu leurs méthodes, fermeture des comptes, sauf bien sûr celui du prêt (qu'ils ne m'autorisent à utiliser que pour payer le prêt et rien d'autre...), et la baisse de mon salaire ici, j'envisage de ne plus rembourser le crédit.

Il est garanti par une société de caution, il reste un peu plus de 100 000€.

Quels sont les risques ?

Je ne souhaite pas de jugement moral mais une réponse factuelle, le fait d'envisager cette éventualité m'étant déjà difficilement supportable...

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le 12/12/2018 à 19:31

Bonjour

Ne vous formalisez pas, certains comptes épargne doivent obligatoirement être fermés car réservés aux résidents fiscaux .

D'autres doivent être réintitulés sous le statut "non résident".

Arrêtez de payer votre crédit, vous connaîtrez les affres de la chasse aux mauvais payeurs par les SCM.

Car si elles apportent une garantie à la banque, c'est bien vers vous qu'elles se retourneront...

Et sans pitié.

Par **Jacques Michel**, le **12/12/2018** à **20:10**

Non, ils ont fermé tous les comptes courants ou épargne même ceux auxquels on a droit en tant que non résident (sauf celui du crédit), et, je ne suis pas le seul dans ce cas... Un ami a eu la surprise d'avoir un appel de son fils qui a reçu un chèque de 70000€ qui correspondait à la clôture de tous leurs comptes bancaires... Ils se sont retrouvés avec un chèque et plus de banque...

Mais bon, qu'entendez vous par les affres de la chasse? Si je ne suis plus en France et que je n'ai aucun bien en France, que peuvent-ils faire?

Merci

Par **Visiteur**, le **12/12/2018** à **20:54**

Votre crédit immo a bien servi à quelque chose ?

Par **Jacques Michel**, le **12/12/2018** à **21:00**

Oui, comme je le dis plus haut, à acheter un appartement en France que j'ai revendu en partant de France, sans solder le prêt.

Par **Visiteur**, le **12/12/2018** à **21:20**

Précision

Selon la loi en vigueur, l'emprunteur a pour obligation d'avertir l'établissement auprès duquel il a souscrit le crédit immobilier dès le moment où le bien dont le prêt a fait l'objet a été vendu. Suite à cela, il doit procéder au remboursement intégral du montant restant dû, avec les frais y afférents et les pénalités liées à un remboursement par anticipation.

S'ils ne sont pas au courant de votre vente, SURTOUT ne faites pas de vagues et continuez à payer gentiment.

Par **Jacques Michel**, le **12/12/2018** à **21:22**

Oui, je sais bien que je vais être condamné mais à quoi?  
Avez-vous des exemples?

Par **Visiteur**, le **12/12/2018** à **21:40**

Vous êtes déjà en irrégularité, vous souhaitez vous mettre hors la loi.  
Personnellement, je ne souhaite plus vous répondre.